



Pension alimentaire annulée pour garde alternée

Par **ARIDOM**, le **25/09/2008** à **09:58**

Je suis de nouveau convoquée au tribunal car pour la 2ème fois le père de mon fils(13 ans) demande la garde alternée complète et bien entendu l'annulation de la pension alimentaire. Le système actuel convient très bien à mon fils : du mardi soir au jeudi matin et du vendredi soir au lundi matin une semaine sur 2. Il y a donc une pension alimentaire de 250 euros par mois ainsi qu'une participation de moitié aux frais médicaux non remboursés .Il s'est empressé de prendre un nouveau crédit de 500 euros pour dire qu'il ne lui reste que 200 euros pour vivre

- 1) Un crédit pour des travaux pour une maison dont il est nu-proprétaire (sa mère étant l'usufruitère) est-il compté dans les charges de sa maison principale pour justifier qu'il ne lui reste plus rien

- 2) Il a fait noter par son avocat que c'était son fils qui demandait la garde alternée alors que c'est faux. Peut-il obliger son fils à aller dans son sens ?

Lui demander d'être présent au cours de l'audience?

- 3) Normalement lorsque l'on fait une requête il faut des faits nouveaux et justifiés (le 1er il dit que mon fils veut la garde alternée et le 2ème il dit que je partage mes frais avec mon ami alors que cet ami a sa propre maison et ses propres charges) J'aimerais savoir si le juge accepte de revenir sur une décision sans éléments nouveaux et si mon ex sera pénalisé merci